

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises et le directeur général de l'administration et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

CESSATION D'ETAT MILITAIRE

Arrêté n° 322 du 31 mars 2025.

Le sergent **MOUSSOUNGOU KIBAMBA (Luther)**, des forces armées congolaises, administré au contrôle spécial de la direction générale des ressources humaines du ministère de la défense nationale, cesse son état de militaire suite à sa démission conformément à l'article 99 de la loi n° 10-2021 du 27 juin 2021 portant statut général des militaires et des gendarmes.

La notification du présent arrêté sera faite à l'intéressé par les soins de son commandant d'unité contre un récépissé dûment daté et signé à adresser à la direction générale des ressources humaines du ministère de la défense nationale.

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises et le directeur général de l'administration et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

RETROGRADATION

Arrêté n° 418 du 9 avril 2025.

Le maître **MABOUELA (Auxence Auriol)** des forces armées congolaises, en service au 362^e bataillon des fusiliers marins, est rétrogradé au grade de second-maître pour « Faute contre la discipline ».

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises et le directeur général de l'administration et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Arrêté n° 419 du 9 avril 2025.

L'enseigne de vaisseau de 1^{re} classe **DONGO BOUHENDO (Didier Stéphane)**, des forces armées congolaises, en service au 360^e bataillon des fusiliers marins, est rétrogradé au grade d'enseigne de vaisseau de 2^e classe pour « Faute contre la discipline ».

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises et le directeur général de l'administration et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

Acte en abrégé

NOMINATION

Décret n° 2025 -87 du 31 mars 2025. Sont nommés préfets de département :

- 1 - Département de Brazzaville
 - M. **MOUANDA-MOUANDA (Gilbert)**.

- 2 - Département de Pointe-Noire
 - M. **IBOCKO-ONANGHA (Pierre Cébert)**.

- 3 - Département de la Bouenza
 - M. **GANONGO (Marcel)**.

- 4 - Département du Congo-Oubangui
 - M. **OBAMBI OKO (Habib Gildas)**

- 5 - Département de la Cuvette
 - Mme **BASSINGA** née **NGANZALI (Emma Henriette Berthe)**

- 6 - Département de la Cuvette-Ouest
 - M. **BOUZOCK (Baron Frédéric)**

- 7 - Département du Djoué-Léfini
 - M. **MOTTON MAMONI (Léonidas)**

- 8 - Département du Kouilou
 - M **DIBOUILOU (Paul Adam)**.

- 9 - Département de la Lékoumou
 - M. **TCHIKAYA (Jean Christophe)**

- 10 - Département de la Likouala
 - M. **KOUMBA (Jean Pascal)**

- 11 - Département du Niari
 - Mme **NGUESSIMI (Micheline)**

- 12 - Département de la Nkéni-Alima
 - Mme **AKOBE OPANGANA (Alphonsine)**

- 13 - Département du Pool
 - M **MONKALA TCHOUMOU (Jules)**

- 14 - Département des Plateaux
 - M. **MOUANDA (Jean Jacques)**

- 15 - Département de la Sangha
 - M. **OKOUYA (Edouard Denis)**

Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés.

MINISTERE DU CONTROLE D'ETAT, DE LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC ET DE LA LUTTE CONTRE LES ANTIVALEURS

Acte en abrégé

NOMINATION

Arrêté n° 250 du 21 mars 2025.

Sont nommés responsables d'actions du programme Pilotage de la politique du ministère :

- Responsable d'action « Définition de la stratégie ministérielle » : M. **BANTABA LITSOMOYOKO (Thaddée)**, responsable de la logistique et de l'intendance ;

- Responsable d'action « Coordination administrative » : M. **DZOULOU NDZABA (Désiré)**, directeur de la coordination des contrôles et des enquêtes.

Les intéressés percevront les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 21 mars 2025

Gilbert MOKOKI

PARTIE NON OFFICIELLE

- ANNONCES LEGALES -

A - DECLARATION DE SOCIETES

MAÎTRE MILANDOU NEE CHANEL LOUBAKY-MOUNDELE

Notaire

14, rue Likouala, rond-point Poto-Poto
(Derrière ex-Luna Park)
2^e étage, appartement 2
Tél : (+242) 06 665 04 03/05 629 46 47

NOMINATION DE NOUVEAU GERANT

MIRAGE

Société à responsabilité limitée
Capital : 1 000 000 FCFA
Siège social : à Pointe-Noire
République du Congo
RCCM : CG-PNR-01-2015-B12-00804

Suivant procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de la société dénommée « MIRAGE » S.a.r.l. en date à Pointe-Noire du 13 mars 2025 déposé au rang des minutes de la notaire soussignée, en date à Brazzaville du 19 mars 2025, et dûment enregistré à la recette de Pointe-Noire le 25 mars 2025 sous folio 058/6 numéro 2200, les associés ont décidé de nommer Mme Angela MFOUTOU BAMBI en qualité de nouvelle gérante pour une durée d'une (1) année renouvelable en remplacement de l'ancien gérant.

Dépôt légal du procès-verbal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire le 1^{er} avril 2025, enregistré sous le numéro CG-PNR-01-2025-D-00333.

Mention modificative a été portée au registre de commerce et du crédit mobilier le 1^{er} avril 2025 sous le numéro CG-PNR-01-2025-M-05657.

Pour avis
La Notaire

PRICEWATERHOUSECOOPERS TAX & LEGAL

Société anonyme avec conseil d'administration
Capital : 60.000.000 CFA
Siège social : 88, avenue du général De Gaulle
Centre-ville, B.P. : 1306, Pointe-Noire
République du Congo
R.C.C.M: CG-PNR-01-1949-B14-00038

CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE TRANSFERT DE SIEGE MODIFICATION DE STATUTS

1. Aux termes du procès-verbal du conseil d'administration en date, à Pointe-Noire, du 1^{er} mars 2025, reçu au rang des minutes de maître **Noël MOUNTOU**, Notaire à Pointe-Noire, en date du 28 mars 2025, sous le numéro 135/MN/025 et enregistré le 3 avril 2025 à Pointe-Noire (recette de l'enregistrement, des domaines et du timbre de Pointe-Noire centre), sous le numéro 2453 folio 064/34, les administrateurs de la société ont notamment décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante :

« Allée de Makimba, immeuble ARPCE, 3^e étage, centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo ».

2. Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date, à Pointe-Noire, du 15 mars 2025, à 28 mars 2025, reçu au rang des minutes de maître **Noël MOUNTOU**, notaire à Pointe-Noire, sous le numéro 138/MN/025 et enregistré le 3 avril 2025 à Pointe-Noire (bureau de l'enregistrement, des domaines et du timbre de Pointe-Noire centre), sous le numéro 2451, folio 064/32, les actionnaires ont notamment décidé de :

- changer, avec effet au 1^{er} avril 2025, la dénomination sociale de la société PricewaterhouseCoopers Tax & Legal, qui devient : « Fidafrica »
- modifier corrélativement l'article 3 des statuts de la société dont la rédaction est désormais la suivante :

Article 3 : Dénomination sociale

La société prend la dénomination sociale de : "Fidafrica"

Dans tous les actes, annonces, factures, correspondances et autres documents quelconques émanant de la société et destinés à des tiers, la dénomination sociale devra toujours être précédée ou suivie des mots écrits lisiblement en toutes lettres "société anonyme", et de l'énonciation du capital social, de l'adresse de son siège social, de la mention de son immatriculation au registre de commerce et du crédit mobilier."

- ratifier la décision du conseil d'administration, en date du 1^{er} mars 2025, de transfert